

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2024/2779

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

La demandeuse est Madame Joëlle FRANCOIS demeurant à rue des Sapins 15 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé à avenue des Aisemences 8 à 4100 SERAING et cadastré SERAING 6ème division section F n° 115 B 24

Le projet vise à "construire un immeuble de deux appartements" et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation à l'article 414 et suivants du Guide Régional d'Urbanisme (le projet propose une marche de 15 cm pour accéder au hall principal de l'immeuble).

Article D.IV.40, al.2 du CoDT : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.".

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40 - 1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Angelo TROLIO (04.330.87.56).

L'enquête publique est ouverte le 16 septembre 2024 et clôturée le 30 septembre 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 30/09 /2024, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL, (délégation du 1^{er} décembre 2023) (CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

J. Arió

Pr LA BOURGMESTRE, (délégation du 24/03/2023) (CDLD art. L 1132-4)

> M™ GELDOF CINQUIÈME ÉCHEVIN